

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DFPE 218 Signature d'une convention de partenariat entre l'association les Restaurants du Cœur, la société SODEXO et la Ville de Paris pour l'opération Les Bébés Restos du cœur.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer la convention de partenariat dans le cadre de l'opération « Les Bébés Restos du Cœur » qui aura lieu du lundi 2 décembre au samedi 7 décembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de partenariat tripartite avec l'association « les Restaurants du Cœur » et la société SODEXO, dans le cadre de l'opération « Bébés Restos du Cœur » qui aura lieu du lundi 2 décembre au vendredi 6 décembre ou au samedi 7 décembre 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO